



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Statistique de l'exécution des sanctions

Description

La statistique de l'exécution des sanctions (SVS) informe sur le volume des personnes en exécution de peine ou de mesure (y compris en exécution anticipée) dans les institutions de privation de liberté (prisons, centres de mesures, établissements pénitentiaires). Elle rend compte de l'ensemble des entrées (incarcérations), des sorties (libérations), de la durée des séjours, ainsi que de l'effectif moyen en exécution de sanctions.

Les personnes détenues dans d'autres types de détention que l'exécution de peine ou de mesure (par exemple, en détention provisoire ou pour des motifs de sûreté) ne sont pas intégrées au relevé.

Les personnes en exécution de mesure dans une institution privée (foyer, clinique psychiatrique-forensique) ne sont pas incluses dans la statistique car ces institutions ne font pas partie des fournisseurs de données.

Méthodologie

Méthodologie utilisée :

Relevé exhaustif

Variables utilisées :

- Caractères sociodémographiques (sexe, âge, nationalité, statut de séjour)
- Canton responsable de l'exécution
- Année d'entrée / incarcération
- Année de sortie / libération
- Durée de l'exécution
- Modalités d'exécution (exécution normale, semi-détention, travail externe)
- Raison de la libération
- Caractères concernant les décisions de justice (décision ou sanction principale exécutée, canton du tribunal, infraction principale)

Cette statistique est complétée des informations pertinentes de la statistique des condamnations pénales.

Conservation des données : Les données sont conservées pendant plus de 30 ans afin de pouvoir réaliser des analyses de récidive à long terme.

Date / période de l'enquête :

Depuis 1984, de manière permanente

Périodicité de la publication :

Annuelle

Degré de régionalisation :

Suisse

Politique de révision

Les données de la statistique font l'objet d'une révision de routine annuelle. Les données des années déjà publiées sont complétées et révisées en conséquence.

Bases légales

Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale (RS 431.011)

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)

Section Criminalité et droit pénal

+41 58 463 62 40

crime@bfs.admin.ch